

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (de novembre à mai) — les vacances exceptées.

L'ÉTUDIANT

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION LAVAL

Rédigé en collaboration Universitaire

ABONNEMENT :
Canada et Etats-Unis, . . . 1 piastre
Etranger, . . . 7 fr. 50
Il est strictement payable à l'avance.

“La loi des quatre ans”

Le barreau de la province de Québec n'a pas été sérieusement, nous disaient les journaux, il y a quelques temps, à augmenter d'un an le cours universitaire de la faculté de droit, et cela, ajoutaient-ils, parce qu'il est patent que les jeunes avocats, au sortir de l'université, connaissent peu les règles de pratique et de procédure civile, et sont donc plus ignorants quant à la rédaction des pièces judiciaires.

L'intention des Messieurs du conseil général serait donc de faire de nous de préceptes et éminents basochiens; il ne faut pas leur en vouloir.

Cette mesure qu'adopterait le barreau rappelle que nous, les étudiants en droit, nous devons, avant de subir nos examens finals, produire — pas plus — devant le bureau des examinateurs un brevet de cléricature; et comme une idée en fait assez généralement naître d'autres qui lui sont connexes, la “dite mesure” me rappelle aussi qu'il y a encore quelques étudiants travaillant sous le nom de clercs dans les bureaux d'avocats, et même que je suis un de ceux-là.

Monsieur Edouard Montpetit nous disait dans ses cours d'économie politique et sociale qu'il n'y a plus aujourd'hui d'apprentis: “Nous ne voyons plus de ces jeunes garçons qui dans les boutiques des forgerons ou des serruriers, sollicitaient la faveur de se pencher au-dessus de l'épaule du maître pour le regarder travailler; nous ne voyons plus de ces jeunes garçons apprentis-mécaniciens ou cordonniers, travaillant pour leur nourriture et un dollar par année; non il n'y a plus d'apprentis, il n'y a que des employés!”

C'est “différemment semblable” pour les clercs dans les bureaux de nos avocats; on n'en voit plus de ces clercs rédigeant les pièces judiciaires sous la dictée du patron. La sténographie et la dactylographie sont heureusement intervenues pour faciliter la besogne et permettre à l'homme d'affaires de quadrupler l'expression de sa pensée, au moins dans le sens de la quantité; mais il y a encore des étudiants qui travaillent dans les bureaux d'avocats pour, exceptionnellement un peu plus, très souvent beaucoup moins, “que leur nourriture et un dollar par année”. C'est là le “différemment semblable”.

Les clercs n'ont-ils donc plus place dans les bureaux d'avocats?

C'est pourtant un fait qu'un étudiant sérieux peut rendre des services très appréciables dans une étude de droit. Que de choses ne peut-il pas faire tant au Palais qu'au bureau du patron? voir à ce que toutes les pièces soient produites au greffe dans les délais requis, tenir des plumitifs, rédiger des témoins, examiner sur ordonnance, faire inscriptions de toutes sortes, avec un mot d'explication et un souscription charitable — veiller à la rédaction d'un grand nombre de pièces judiciaires telles que déclarations sur comptes, billets, traités, etc. . . sans oublier — car ceci vaut la peine d'être cité — toutes ces petites démarches pas absolument sérieuses, qu'on lui fait faire auprès des fonctionnaires, voir même des honorables juges, parce que, nous le comprenons, il est moins grave de tenter une procédure incertaine pour un étudiant que pour un avocat.

Il est donc évident qu'un avocat intelligent et sachant ne pas dépenser son temps sur la besogne qu'un moins entraîné pourrait expédier, bénéficiera du travail de son clerc. Et si le principe du juste salaire existe pour le clerc comme pour l'ouvrier, qui pourrait soutenir qu'il ne mérite pas tout au moins vingt-cinq dollars par mois?

Et si justice leur était rendue, qui pourrait soutenir que le dédain regrettable des étudiants pour la pratique qu'ils peuvent acquérir dans les bureaux, ne ferait pas de suite place à un enthousiasme sincère, durable et surtout fructueux?

Le jeune avocat aucto-fermé ne saurait-il

pas manier avec aisance les règles de pratique et de procédure? et ne pourrait-il pas rédiger ses pièces judiciaires sans avoir à essayer chaque fois quantité d'exceptions préliminaires? Mais ce qu'il y aurait surtout de bon, c'est que la société compterait un corps important de laïques dont les membres, ayant eu, à l'aune de leur vie sociale, le bonheur de bénéficier d'un peu de générosité, en verraient la grandeur et ne pourraient faire autrement — exemplairement — que d'en laisser autour d'eux épanouir tous les bienfaits.

Si maintenant, le cours universitaire était augmenté d'un an, les laborieux étudiants — ces deux adjectifs qualifient admirablement le même nom — seraient pratiquement exclus de la profession, le nombre des élèves, enrant à la faculté avec le diplôme de ces cours ébauchés, augmenterait toujours, et ces futurs avocats, sans plus à apprendre la pratique de leur profession, amasseraient pendant un an de plus à languir dans cette atmosphère universitaire, plus ou moins assainissante, sans avoir toutefois l'antidote d'un travail aussi intense pour les garantir du danger.

Quand la profession souffre d'un mal, constate, qu'on aille donc au vrai remède: “la loi des quatre ans” ne ferait qu'aggraver l'état présent tandis qu'un peu de générosité guérirait tout le mal.

Ne pourrait-on pas y penser, sans en rien dire, si l'on veut, mais en y faisant quelque chose?

Charles PAUL.

Si nous parlions d'art...

“La faculté de produire des objets d'art rudimentaire se manifeste partout dans notre province. Qui n'a pas rencontré, sur les grèves du bas Saint-Laurent, des groupes d'enfants faisant flotter dans des flaques d'eau d'admirables modèles de goélettes et de chaloupes? Ces petits chefs-d'oeuvre reproduisent, jusque dans leurs moindres détails et en respectant les proportions, la carène et le grément de nos bateaux de cabotage; ils ont été façonnés sans autre outil qu'un couteau et par les enfants eux-mêmes. Plus tard, ces enfants devenus grands, construiront, sans avoir jamais étudié les éléments de la construction navale, des goélettes sûres et rapides”.

Ces charmantes lignes, qui sont dues à la plume trop tôt brisée de M. Errol Bouchette, peignent de délicieuse façon les dons naturels de notre race. En effet, il nous reste encore quelque chose de nos origines françaises; il survit en nous comme un reflet de l'art de nos ancêtres et si nous voulions...

— “Des mots! des mots! dira-t-on. Ces envolées lyriques conviennent aux poètes et aux dilettantes, gens qui vivent haut perchés en leur tour d'ivoire; mais nous qui luttons et qui peinons, nous nous passons facilement de tout cela. L'art, c'est bon pour ceux qui n'ont rien à faire!”

Pardonnez-moi, messieurs les hommes d'affaires, mais vous faites erreur. L'art est absolument nécessaire à un peuple civilisé. C'est un facteur social de première importance; il a toujours joué un rôle capital dans la formation des sociétés. “Il pénètre la vie, la résume, la fait comprendre”. Aussi, vouloir ignorer l'art en étudiant l'histoire, c'est renoncer au seul flambeau qui peut guider nos pas à travers la nuit du passé. Se résigner à vivre sans la moindre lueur d'esthétique, c'est tâtonner stupidement en pleine noirceur. Hélas! c'est pourtant ce que nous faisons trop souvent sous prétexte d'utilitarisme. Nous voulons être pratiques avant tout. Nous croyons agir sagement en regardant l'art comme du superflu, de l'inutile. Pourtant,

SONNET A MA LAURENTIE

(INÉDIT)

L'aimes-tu bien ton fils, ô Terre canadienne,
Ton fils semant les mots de ta noble chanson
Lorsque, les yeux tournés vers le grave horizon,
Il revient de tes bois, ton âme dans la sienne ?

Esseulé sur le mont où la fierté me mène,
Fidèle, j'ai cueilli, de saison en saison,
Des feuilles dont l'odeur flotta dans ma maison
Comme un prolongement de l'érable et du chêne.

Que n'ai-je pu trouver aux pentes de chez nous
Des rythmes plus chantants et des hymnes plus doux
Pour mieux dire l'amour que je te balbutie !

Gratitude à tes blés, créateurs de ma chair,
Et dans la forêt jaune où l'automne n'est cher
Mon chant le plus berceur à toi, ma Laurentie !

Albert FERLAND.

Nos “galas”

Samedi, le 29 novembre, les étudiants en Médecine nous conviendront au théâtre “Le Majestic” pour entendre l'oeuvre admirable de Massenet: “Thaïs”.

Cette soirée est une aubaine rare. Que tous s'y rendent avec leur petite amie!

Tout le monde parle d'opéra. On raconte que cette saison dépassera celle des années précédentes. Vous pourrez en juger par vous-mêmes, le mercredi, 3 décembre prochain, en allant entendre “Carmen” qui sera chantée pour la première fois, cette année, à la soirée des E.E.D., et E.E.L.

L'incomparable chef-d'oeuvre de Bizet sera représenté avec une distribution exceptionnellement brillante.

Ne manquez pas d'y assister.
Les billets sont en vente.
Qu'on se hâte!

Mardi le 25 novembre, soir de la Sainte-Catherine, les étudiants en Pharmacie de Laval donneront un euvre-danse, à la salle Stanley, présidé par M. Jos. Contant, président de l'École et sous le patronage de messieurs les professeurs.

Les prix sont nombreux et magnifiques. L'orchestre Stanley fera les frais de la musique.

On peut se procurer les billets dans toutes les pharmacies ou par la poste en s'adressant à J. O. Frigon, secrétaire des E.E. Ph., Université Laval.

Prix du billet simple : 75 sous. Le billet double à \$1.00 donne droit d'entrée à une dame accompagnée d'un monsieur.

Résultat des élections de la Jeunesse Libérale

Président : Amédée Monet, E.E.D.
1er Vice-Prés.—L. McDuff, agent de publicité.
2ème Vice-Prés.—O. Laberge, E.E.M.
Secrétaire.—W. Lacroix, E.E.A.
Trésorier.—A. Legault, courtier en immeubles.
Nous félicitons les nouveaux élus.

—Nous accusons réception du nouveau roman de M. Hector Bernier. Nous l'analyserons plus tard.

LA REDACTION.

L'art, c'est, selon le mot de Schœffer, “le trait d'union entre le visible et l'invisible”. Or, nous avons en ce moment un immense besoin d'idéalisme et de forces surnaturelles, car ce n'est que grâce à sa supériorité intellectuelle qu'une race comme la nôtre survit. L'art peut être pour nous le salut. Ces idées sont un peu comme le refrain d'une vieille chanson. Evidemment, elles n'ont rien de bien neuf, mais elles n'en sont pas moins vraies. Etienne Parent disait, en 1848 : “Mettez notre peuple, par la culture de l'esprit, en état de goûter les belles choses et d'apprécier les grandes, et rassurez-vous sur son avenir”. Si nous faisons un petit examen de conscience, il nous faudra bien reconnaître que cet excellent conseil a été peu suivi. Sans doute, certains de nos compatriotes ont produit des oeuvres artistiques d'un très réel mérite. Mais, cela ne suffit pas. Les artistes sont un peu comme des prêtres, il leur faut des fidèles. Acquérons donc le culte du beau afin de comprendre ceux des nôtres qui ont consacré leur vie à ce sacerdoce. Il y a des gens qui s'imaginent que toute éducation artistique est impossible au Canada. Bien n'est plus faux. Il y a une manière simple, sûre et fort peu coûteuse d'apprendre à connaître l'art et à l'aimer. S'initier aux secrets de l'esthétique sans bouger de Montréal et sans dépenser un sou, c'est un rêve, n'est-ce pas? Eh! bien, rien n'est plus facile. Il suffit de suivre les conférences que M. J.-B. Lagacé donne chaque semaine à la faculté des Arts. M. Lagacé est un artiste et un lettré. Ses cours ont toujours une très belle tenue littéraire; d'ailleurs, nos lecteurs ont pu s'en apercevoir. En un style plein de couleur et de poésie, il nous conte la vie des grands maîtres et nous décrit leurs oeuvres, puis au moyen de projections lumineuses il nous fait voir quelques-uns de leurs tableaux. Ainsi, à Laval même, on peut faire connaissance avec tous les peintres fameux et cela sans qu'il en coûte rien. Profitons donc de cette aubaine et par notre humble concours, secondons M. Lagacé dans cet apostolat artistique qu'il poursuit si courageusement.

Léon MERCIER.

CONDOLEANCES

La Société de Publication Laval a appris avec peine la mort de Mme Marie-Odile Marchildon, épouse du docteur G. T. Moreau, professeur d'anatomie à Laval. A la famille éplorée, ainsi qu'à M. le docteur Moreau, l'“Etudiant” offre ses plus vives condoléances.